

DECLARATION FNEC-FP-FO
CTA DU 23 JANVIER 2018
Académie de Bordeaux

Monsieur Le Recteur,
Mesdames & Messieurs les membres du CTA,

Tout d'abord, permettez-nous Monsieur Le Recteur, au nom de tous les militants de la FNEC-FP-FO, de vous souhaiter une bonne année 2018. Nos vœux s'adressent également à tous les personnels du Rectorat. Nous profitons aussi de ce Comité Technique Académique pour souhaiter une bonne année de combat syndical à nos collègues de la FSU et de l'UNSA-Education.

Notre organisation fait les vœux que cette année 2018 soit celle de la prise de conscience par le MEN qu'il doit abroger toutes les réformes Peillon-Hamon-Vallaud-Belkacem, revaloriser tous les personnels de l'Éducation Nationale et mettre en place une politique permettant d'améliorer les conditions de travail des personnels enseignants, d'éducation et d'encadrement, des personnels administratifs et médico-sociaux.

Mais malheureusement, l'année débute très mal : mise en œuvre de toutes les ordonnances Macron, budget 2018 au bénéfice des financiers et du MEDEF plutôt que des salariés, augmentation de la CSG pour tous les actifs et les retraités, dont les fonctionnaires, jour de carence rétabli, PPCR, « plan étudiants », réforme annoncée du Baccalauréat, volonté très claire de développer la formation par apprentissage, etc.

PARCOURSUP & réforme du Baccalauréat

Le 15 janvier dernier, notre organisation a co-signé avec la FERC CGT, la FSU, SUD, Solidaires étudiants, l'UNEF et l'UNL une tribune qui demande l'abandon du « plan étudiants » et le maintien du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire garantissant l'accès de tous les bacheliers sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix.

En effet, nous considérons que la réforme du lycée et du baccalauréat menace des dizaines de milliers d'heures de cours d'enseignements disciplinaires

et d'options. Il y a donc véritablement une menace de suppression de nombreux postes.

Et la préparation de rentrée 2018 pour notre académie le confirme : alors que pour la rentrée 2017, avec une augmentation prévisionnelle ministérielle de 2460 élèves, l'Académie de Bordeaux avait obtenu du MEN 256 postes supplémentaires, dont 10 pour les Lycées et Lycées Professionnels défavorisés, soit en moyenne un emploi de plus attribué pour environ 10 élèves supplémentaires, cette année, avec une augmentation d'élèves prévue à la rentrée 2018 sensiblement supérieure, 2589 exactement, nous enregistrons une dotation supplémentaire de seulement 113 emplois pour l'enseignement dans le second degré, soit environ un emploi de plus pour 23 élèves supplémentaires.

Pour la FNEC-FP-FO, c'est bien l'application anticipée de la réforme du lycée et du baccalauréat dès la rentrée 2018 qui explique en grande partie cette dotation supplémentaire limitée.

Nous nous félicitons donc de la décision des organisations syndicales nationales et de jeunesse qui le 10 janvier ont appelé à la mobilisation le jeudi 1^{er} février, y compris par la grève, pour le maintien du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire et pour l'abandon du « plan étudiants ».

Nous tenons également dans ce CTA à dénoncer le sort réservé au 1^{er} degré où les créations de postes sont notoirement insuffisantes quand il doit être mis en place le dédoublement des classes de CP en REP+ et REP et de CE1 en REP+ dans le cadre du dispositif « 100% réussite » annoncé par le gouvernement.

La dotation ministérielle supplémentaire limitée à 121 postes, malgré une baisse prévue de 435 élèves dans l'Académie principalement expliquée par la prévision en Dordogne (-645 élèves), aura de lourdes conséquences en terme de fermetures et de non-ouvertures de classe « ordinaire », de non création de postes spécialisés en RASED, de postes pour le remplacement...

Quant à la situation des personnels administratifs, avec la suppression de 4 postes, elle ne va pas s'améliorer. Nous dénonçons depuis longtemps la pression sur ces personnels, dans les services déconcentrés et en EPLE où il manque des équipes complètes.

Pour notre organisation, les dotations ministérielles pour la rentrée 2018, marquent bien une politique d'austérité budgétaire gouvernementale qui touchent tous les ministères, dont celui du Ministère de l'Education Nationale.

Pouvoir d'achat

Si le gouvernement a décidé le report des quelques miettes des mesures catégorielles du PPCR, il n'a ni remis en question, ni abrogé les autres mesures que contient ce protocole que FO n'a pas signé.

Au contraire, il continue sa mise en œuvre : blocage de la valeur du point d'indice, report des discussions salariales, reclassements qui lèsent de nombreux collègues par des baisses d'échelons et des rallongements de carrière, suppression des grilles bi-admissibles, remise en cause technique de l'avancement spécifique d'ancienneté, réduction de l'accès à la Hors-Classe des personnels enseignants et d'éducation, mirage de la classe exceptionnelle et évaluation des enseignants.

Nous avons eu droit à un exemple concret lors de la CAPA Hors-Classe des personnels de direction qui s'est tenue ce 11 janvier.

Oui, au cours de cette CAPA, les chefs d'établissement ont bien compris que désormais, la dégradation de leurs conditions de travail s'accompagnerait d'un allongement de leur carrière et d'un ralentissement de leur avancement, puisque la promotion d'une minorité à l'échelon spécial s'est faite au détriment de l'accès à la Hors-Classe pour un plus grand nombre.

En effet, la CAPA du 11 janvier dernier a vu une diminution à 8% des promus à la Hors-Classe des personnels de direction !

Mais ce n'est pas tout. Alors que tous subissent chaque année l'augmentation des cotisations retraites, l'augmentation de la CSG, qui passe de 8 % à 9,7 % (*soit une hausse de plus de 20%*) amplifie les baisses de salaires des agents. La mise en place d'une indemnité compensatrice équivalente à cette augmentation ne fait pas le compte. Par ailleurs, le fond du problème demeure : en instituant un impôt qui ira dans les caisses de l'Etat en lieu et place de cotisations sociales gérées paritairement par les représentants des salariés et ceux du Patronat, c'est le fondement même de la Sécurité Sociale, celle de 1945, et son principe de solidarité intergénérationnelle, qui est remis en cause.

Concernant le rétablissement d'un jour de carence dans la Fonction Publique en cas d'arrêt maladie, pour la FNEC-FP-FO, il s'agit là d'une remise en cause des garanties statutaires et notamment de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 qui permet le maintien de l'intégralité du traitement pendant 3 mois, en cas de maladie ordinaire, à compter du 1^{er} jour de maladie.

Avec sa fédération de fonctionnaires, la FNEC FP-FO dénonce les orientations gouvernementales qui visent à réaliser des économies sur le dos de tous les salariés, qui sont de plus en plus nombreux à ne plus pouvoir accéder aux soins dans le cadre d'un gel des salaires et d'une privatisation rampante de la

Sécurité sociale. C'est bien une attaque contre les garanties et protections collectives et individuelles qui est en marche.

Rappelons que l'INSEE affirme que, si le jour de carence appliqué en 2012 et 2013 a réduit les absences pour raisons de santé de deux jours, il a en revanche augmenté celles de longue durée pour les agents de l'Etat. Toujours selon l'INSEE, le coût fixe dû au jour de carence a pu amener certains fonctionnaires « *connaissant un problème de santé* » à « *hésiter à s'arrêter de travailler pour se soigner* ». Mais leur état de santé se serait « *dégradé* » ce qui les a conduits « *in fine à des arrêts plus longs* ».

La FNEC FP FO réaffirme ses revendications :

-  **Abrogation des mesures PPCR ;**
-  **Non à l'augmentation de la CSG ;**
-  **Augmentation de la valeur du point d'indice de 16 % pour rattraper la perte de pouvoir d'achat depuis 10 ans et 40 points d'indice pour tous.**

Pour conclure, la FNEC FP-FO dénonce la décision du 1^{er} Ministre et du Ministre de l'Education Nationale du 15 janvier dernier, afin que les représentants de l'Association des Régions de France reviennent à la table de concertation sur la formation professionnelle, de donner comme « monnaie d'échange » toute l'orientation scolaire aux Régions.

Depuis, les interrogations des personnels sont nombreuses : quid de l'avenir des agents administratifs et des PsyEN, même s'il est annoncé qu'ils pourront choisir entre Education Nationale et Région ? Quid des directeurs de CIO ? Quid des locaux ?... D'ailleurs, il semblerait que depuis cette décision rendue publique, il y ait un certain « flottement » du gouvernement... Mais les inquiétudes des personnels demeurent... Monsieur le Recteur, avez-vous des informations à donner au CTA sur ce dossier ?

La FNEC FP-FO exige que l'orientation scolaire reste sous la responsabilité de la seule Education Nationale et que tous les personnels concernés continuent d'être régis sous le statut de fonctionnaire d'Etat.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO
Béatrice Sarnac, Eric Mouchet,
Marc Guyon, Philippe Roche